

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni le Jeudi 26 juin 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

46 délégués présents dont 2 suppléants jusqu'à la délibération n°18

45 délégués présents dont 2 suppléants à partir de la délibération n°19

Nombre de membres représentés :

17 membres représentés jusqu'à la délibération n°18

18 membres représentés à partir de la délibération n°19

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200068997-20250626-2025_06_26_D20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Publication : 01/07/2025

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAUER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET (jusqu'à la délibération n°18)
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES

GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REUIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE
SAINT VITAL	Jean-Paul	MERMOZ

Délégués représentés :

Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre JARRE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Hervé MURAZ DULAURIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Gisèle MOLLINET	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Claude DURAY	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Alain REGAUDIAT

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
Pierre LOUBET	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO (<i>à partir de la délibération n°19</i>)
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Philippe MOLLIER	NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Robin DEVRIEUX-PONT	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Sandrine BERTHET	TOURNON	Ayant donné pouvoir à Christian RAUCAZ
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Transition écologique – Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) - Attribution des aides
Rapporteur : M. le Président

La démarche « Territoire à énergie positive » et le PCAET ont pour objectifs de faire émerger une dynamique locale en favorisant la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables. L'élaboration du plan climat a permis de mettre en lumière les gisements de productions d'énergies thermiques renouvelables du territoire : 62 GWh de bois, 19 GWh de solaire thermique et 72 GWh en géothermie.

Pour compléter les dispositifs qui permettent de tendre vers les objectifs énergétiques ambitieux fixés par la loi de transition énergétique, l'ADEME a mis en place un outil dénommé « **Contrat de Chaleur Renouvelable** ». Véritable levier pour accompagner le territoire dans sa transition énergétique, ce dispositif offre l'opportunité de massifier les énergies thermiques renouvelables à l'échelle du territoire d'Arlysère et de valoriser localement les ressources via la structuration d'une filière locale de chaleur renouvelable.

Le Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) est une gestion déléguée du fond chaleur de l'ADEME qui permet au porteur du contrat de financer le déploiement de la chaleur thermique renouvelable sur son territoire pour une durée de 3 ans.

Afin de dynamiser les filières d'énergies renouvelables et d'accroître fortement le nombre de dossiers éligibles et sélectionnés, la gestion des aides financières du Fonds chaleur a été déléguée par l'ADEME à la CA Arlysère par le biais d'un contrat de chaleur territorial n° 22RAD0431 signé le 7 novembre 2022. La gestion déléguée des aides du Fonds chaleur par la CA Arlysère, opérateur territorial, permet d'ouvrir l'accès de ces aides aux porteurs de projets de petite et moyenne envergures, jusqu'alors exclus de ce dispositif pour des raisons de seuils de production.

Vu la délibération n° 19 du Conseil Communautaire du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial entre l'ADEME et la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la convention de financement n° 22RAD0262 signée le 7 novembre 2022 définissant le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière à l'animation du Contrat de Chaleur Renouvelable,

Vu la convention de mandat n° 22RAD0431 signée le 7 novembre 2022, confiant la gestion déléguée des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME, mandant, à la Communauté d'Agglomération Arlysère, mandataire,

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 1 768 300 € allouée au territoire,

Considérant la procédure d'attribution des aides, contractualisée dans la convention de mandat n° 22RAD0431 entre l'ADEME et la CA Arlysère qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement,
- Veille au respect des critères du Fonds chaleur définis par l'ADEME,
- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire,

A l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal ; la CA Arlysère assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les porteurs de projet retenus par la commission d'engagement des aides.

Une convention est conclue entre le porteur de projet et la Communauté d'Agglomération Arlysère, permettant de stipuler les modalités de reversement des aides par la Communauté d'Agglomération Arlysère ainsi que les pièces justificatives à fournir. Un projet de convention est joint en annexe. Chaque convention précise les modalités de versement de l'aide.

Lors de la commission d'engagement des aides du 5 juin 2025, de nouveaux projets ont été présentés et validés par l'ADEME.

Il s'agit des dossiers de demandes d'aides suivants :

Commune de Bonvillard :

Pour un projet : Création d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur communale

Montant total de l'investissement : 260 800.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 63 240.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 50 592 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 12 648.00 € maximum

Commune de Monthion :

Pour un projet : Mise en place d'une chaufferie granulés bois pour la Mairie de Monthion

Montant total de l'investissement : 71 826.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 13 860.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 11 088 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 2 772 € maximum

Gendarmerie de Beaufort - CA Arlysère :

Pour un projet : Mise en place d'une chaufferie granulés bois pour la gendarmerie de Beaufort

Montant total de l'investissement : 78 249.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 46 620.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 37 296 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 9 324 € maximum

Commune de Queige - Extension réseau :

Pour un projet : Extension du réseau de chaleur communal

Montant total de l'investissement : 308 216.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 86 970.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 69 576 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 17 394 € maximum

SAS DEVELOPPEMENT - Géothermie bâtiment Canopée :

Pour un projet : Mise en place d'une pompe à chaleur géothermique sur nappe pour le bâtiment Canopée à Gilly-sur-Isère

Montant total de l'investissement : 140 000.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 9 580.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 7 664 €

2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 1 916 € maximum

PSI INDUSTRIES :

Pour un projet : Mise en place d'une pompe à chaleur géothermique sur nappe

Montant total de l'investissement : 274 430.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 113 810.31 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 91 048 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 22 762.31 € maximum

Copropriété Imperatore – Chaufferie bois :

Pour un projet : Mise en place d'une chaufferie bois granulés pour la copropriété

Montant total de l'investissement : 25 195.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 11 214.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 8 971 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 2 243 € maximum

Copropriété Imperatore – Solaire thermique :

Pour un projet : Mise en place d'une installation solaire thermique pour production d'eau chaude sanitaire pour la copropriété

Montant total de l'investissement : 7 200.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 5 760.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 4 608 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 1 152 € maximum

Copropriété La Plancherine – Chaufferie bois :

Pour un projet : Mise en place d'une chaufferie bois granulés pour la copropriété

Montant total de l'investissement : 31 685.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 15 918.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 12 734 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 3 184 € maximum

Copropriété La Plancherine – Installation SSC :

Pour un projet : Mise en place d'une Installation Solaire Combiné pour la copropriété

Montant total de l'investissement : 19 490.00 € HT

Montant de l'aide attribuée : 12 000.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d'un acompte de 80 % à la mise en service de l'installation et réception des pièces justificatives, soit 9 600 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d'ENR après une année d'exploitation, soit 2 400 € maximum

SILVAE – Hameau de l’Eau Chaude - Chaufferie bois et réseau :

Pour un projet : Mise en place d’une chaufferie biomasse et un réseau de chaleur pour le hameau de l’eau chaude à Notre-Dame-des-Millières

Montant total de l’investissement : 136 205.00 € HT

Montant de l’aide attribuée : 38 190.00 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d’un acompte de 80 % à la mise en service de l’installation et réception des pièces justificatives, soit 30 552 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d’ENR après une année d’exploitation, soit 7 638 € maximum

SILVAE – Hameau de l’Eau Chaude - Installation solaire thermique bâtiment A :

Pour un projet : Mise en place d’une installation solaire thermique sur le bâtiment A du hameau de l’eau chaude à Notre-Dame-des-Millières

Montant total de l’investissement : 13 254.00 € HT

Montant de l’aide attribuée : 2 174.26 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d’un acompte de 80 % à la mise en service de l’installation et réception des pièces justificatives, soit 1 739 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d’ENR après une année d’exploitation, soit 435.26 € maximum

SILVAE – Hameau de l’Eau Chaude - Installation solaire thermique bâtiment B :

Pour un projet : Mise en place d’une installation solaire thermique sur le bâtiment B du hameau de l’eau chaude à Notre-Dame-des-Millières

Montant total de l’investissement : 13 254.00 € HT

Montant de l’aide attribuée : 4 142.66 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d’un acompte de 80 % à la mise en service de l’installation et réception des pièces justificatives, soit 3 314 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d’ENR après une année d’exploitation, soit 828.66 € maximum

SILVAE – Hameau de l’Eau Chaude - Installation solaire thermique bâtiment C :

Pour un projet : Mise en place d’une installation solaire thermique sur le bâtiment C du hameau de l’eau chaude à Notre-Dame-des-Millières

Montant total de l’investissement : 13 254.00 € HT

Montant de l’aide attribuée : 4 142.66 €

Modalité de versement de la subvention :

1. Versement d’un acompte de 80 % à la mise en service de l’installation et réception des pièces justificatives, soit 3 314 €
2. Versement du solde de 20 % en fonction de la production d’ENR après une année d’exploitation, soit 828.66 € maximum

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

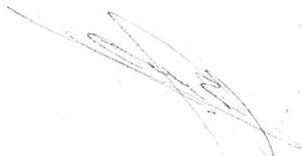
- ***approuve l’attribution, dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable, des aides d’un montant total de 341 796.2 € inscrites sur la ligne budgétaire 1328 du Service Energie Climat et réparties comme suit :***

- ***Une aide au bénéfice de la Commune de Bonvillard pour la mise en place d’une chaufferie biomasse et son réseau de chaleur d’un montant de 50 592.00 € correspondant au versement d’acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;***

- *Une aide au bénéfice de la Commune de Monthion pour la mise en place d'une chaufferie bois pour sa mairie d'un montant de 11 088.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Arlysère pour la mise en place d'une chaufferie bois pour la gendarmerie de Beaufort d'un montant de 37 296.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice de la Commune de Queige pour l'extension de son réseau de chaleur communal d'un montant de 69 576.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice de la SAS DEVELOPPEMENT pour la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique pour le bâtiment Canopée d'un montant de 7 664.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice de l'entreprise PSI INDUSTRIES pour la mise en place d'une pompe à chaleur géothermique pour le bâtiment Canopée d'un montant de 91 048.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice de la copropriété Imperatore pour la mise en place d'une chaufferie bois granulés d'un montant de 8 971.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice de la copropriété Imperatore pour la mise en place d'une installation solaire thermique d'un montant de 4 608.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice de la copropriété La Plancherine pour la mise en place d'une chaufferie granulés bois d'un montant de 12 734.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice de la copropriété La Plancherine pour la mise en place d'une installation solaire combiné d'un montant de 9 600.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice la société SILVAE pour la mise en place d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur d'un montant de 30 552.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice la société SILVAE pour la mise en place d'une installation solaire thermique pour le bâtiment A d'un montant de 1 739.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice la société SILVAE pour la mise en place d'une installation solaire thermique pour le bâtiment B d'un montant de 3 314.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées ;*
- *Une aide au bénéfice la société SILVAE pour la mise en place d'une installation solaire thermique pour le bâtiment C d'un montant de 3 314.00 € correspondant au versement d'acompte de 80 % sous réserve de réception des pièces justificatives ainsi que le solde de 20 % sous réserve du respect des conditions précitées.*

- *engage la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n° 22RAD0431 entre l'ADEME, mandant, et la Communauté d'Agglomération Arlysère, mandataire ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

